

Communiqué de presse

Lyon, le 12 Octobre 2011

CIG LYON – TURIN : LAURENS JAN BRINKHORST, COORDINATEUR DE L'UNION EUROPEENNE SALUE « LES PROGRES EXTRAORDINAIRES FAITS CES DERNIERS MOIS »

Le Comité pour la Transalpine se félicite des avancées obtenues lors de la réunion de la Commission Inter Gouvernementale (CIG) hier, 11 octobre à Paris.

En premier lieu, elle a été l'occasion pour **le coordinateur de l'Union européenne** de préciser que « **toutes les garanties politiques demandées par l'Union européenne ont été données lors de cette réunion** ». La Commission européenne doit, en effet, approuver le 19 octobre prochain le réseau de base de transport de l'UE et définir les projets qui seront éligibles à des financements européens à hauteur de 30% sur la période 2014 – 2020, notamment le nouveau tunnel franco-italien de 57 km entre Saint Jean de Maurienne et Suse.

Rappelons que cet ouvrage représente un investissement de 8,5 Md €, répartis, après financement européen de 30%, à 57,9% pour l'Italie et 42,1% pour la France, depuis l'accord du 27 septembre dernier.

Ces « progrès extraordinaires » ont été obtenus grâce à la mobilisation des Etats, mais aussi des parlementaires, des collectivités territoriales et des forces économiques qui, aux côtés du Comité pour la Transalpine et de son homologue le Comitato Transpadana, se sont fortement engagés en France comme en Italie en faveur de la nouvelle liaison Lyon – Turin et du levier de croissance qu'elle constitue en cette période d'incertitude économique.

La CIG a été aussi l'occasion de préciser le contenu de l'avenant au Traité de Turin dont la signature est nécessaire pour lancer les travaux définitifs du nouveau tunnel. Il doit arrêter la composition de la future société chargée de sa réalisation, le montage juridique et financier et le calendrier des travaux. L'Union européenne qui co-financera l'ouvrage a demandé, par la voix de L.J. Brinkhorst, à y participer ; les Régions, par la voix du Président de la Région Piémont, aussi. L'avenant doit aussi permettre à LTF, la société actuellement en charge des chantiers préparatoires, d'élargir son mandat afin de démarrer des travaux sans attendre. C'est une condition essentielle pour bénéficier 672 M € déjà attribués par l'Union européenne.

Le Comité pour la Transalpine appelle maintenant les Etats français et italien à finaliser, dans les toutes prochaines semaines, le texte de cet avenant afin qu'il puisse être signé avant fin 2011 par les Gouvernements.

Il restera alors 2 années d'étapes politiques (ratification par les Parlements, votes des budgets au Parlement Européen) et d'étapes techniques (création de la nouvelle société, lancement des appels d'offres, signature des contrats) pour démarrer fin 2013 le percement du nouveau tunnel.

Initié en 1991 et décidé par Traité en 2001, **c'est le moment, en cette fin 2011, de confirmer le lancement de ce chantier emblématique**, symbole d'avenir pour les Alpes comme pour l'ensemble du sud de l'Europe.

Contact :

Comité pour la Transalpine – www.transalpine.com - infor@transalpine.com – Tél. : (0)4 26 73 51 57